# ADRESSE

## DE REMERCIEMENS

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

*A l'occasion de son Décret rendu le 30 Novembre 1789, qui déclare l'Isle de Corse Province Françoise.*

PAR UN CITOYEN CORSE.

---

MESSEIGNEURS,

Vous venez de décréter que l'Isle de Corse fait partie de l'Empire François, & que dès ce moment, le Roi sera supplié d'y faire parvenir & publier tous les Décrets de l'Assemblée Nationale.

Ce Décret, sanctionné par le Roi, desiré depuis long-temps, l'objet des vœux les plus ardens de mes Compatriotes, ajouteroit à la gloire de cette auguste Assemblée, si la France

A

n'étoit pas familiarisée avec sa justice, sa sagesse, son impartialité.

En attendant le tribut de reconnoissance de ma Nation entière, daignez agréer, Messeigneurs, le foible & respectueux hommage d'un de ses Concitoyens; sans doute elle me pardonnera d'avoir devancé l'expression de ses sentimens : mon excuse est dans mon cœur; & sûrs que j'ai pleinement satisfait leur gratitude & leur amour, les Corses s'empresseront d'approuver mon zèle, en même temps qu'ils vous offriront le gage sincère de leur patriotisme & de leur fidélité.

Depuis l'époque de sa réunion à la France, la Corse n'avoit éprouvé que des malheurs. Echappée à l'administration oppressive & barbare des Génois, elle étoit retombée sous l'administration insouciante ou tyrannique des Militaires François. Ses plaintes, si elles parvinrent jusqu'au pied du Trône, n'y furent portées que par des organes impurs, qui les représentèrent au Souverain, non pas comme les doléances de Sujets perpétuellement vexés, mais comme les demandes d'un Peuple inquiet & toujours plus enclin à la révolte qu'à l'obéissance.

Si le despotisme militaire (1) s'est signalé moins par d'illustres que par de nombreuses proscriptions, il n'en faut trouver la cause que dans ce préjugé funeste, imprimé par nos ennemis aux Chefs chargés de nous commander. Accoutumés à croire qu'il falloit conquérir plutôt que gouverner, ils ont cru qu'en cherchant à nous instruire, nous cherchions à nous soulever, & ils ont taxé notre fierté d'insubordination, notre courage de férocité.

Mais cette influence dangereuse d'une prévention que le caractère de ma Nation eût détruit facilement s'il eût été plus approfondi, c'est sur-tout dans l'administration de la justice qu'elle a fait plus de victimes. Notre honneur, notre existence, nos propriétés ont presque toujours été sacrifiées par l'intérêt, la partialité, l'ignorance & la mauvaise foi. Il est cependant des Commandans & des Magistrats qui furent également dignes de notre admiration, de notre reconnoissance ; & la Corse ne se rappellera

(1) Voyez le Discours à la Nation Corse, à l'occasion de l'élection des Députés aux Etats-Généraux, chez Garnery, Libraire, Quai des Augustins, N°. 25.

jamais ſans attendriſſement la mémoire des *Chauvelin* & des *du Treſſan*, tandis qu'elle ne citera qu'avec horreur à la poſtérité les noms d'un *de Vaux*, d'un *Chardon* & d'un *Boucheporn.*

D'après ce tableau fidèle de nos malheurs, on s'étonnera peut-être de notre patience & de notre fidélité : la réponſe eſt dans notre caractère. Ici l'on pourra m'accuſer d'enthouſiaſme ; mais j'aſſure du moins que je ne m'attirerai aucun reproche ſur ma véracité. Que le caractère de ma Nation, toujours malheureuſe, longtemps calomniée, jamais connue, va ſe trouver différent de celui qu'on s'étoit généralement formé ! & c'eſt ſur-tout à vous, MESSEIGNEURS, que je dois de le faire connoître dans toute ſon étendue.

Les Corſes ſont bons, confians, généreux & fiers, attachés cordialement à ceux qui les gouvernent avec douceur, humanité, juſtice ; ſoumis ſeulement à ceux qui les oppriment au nom de l'autorité. L'équité la plus ſtricte eſt le premier de tous leurs principes, & dirige toutes leurs actions. Leur confiance n'a point de bornes, lorſque l'homme en place auquel ils l'accordent, la mérite par ſes vertus plus encore que par ſa

conduite. Doués d'un tact fin, d'une intelligence sûre, ils pénètrent le caractère de leurs Chefs avant même qu'ils l'ayent manifesté. La bienfaisance n'est pas chez eux le fruit de l'éducation ni le résultat d'une habitud e forcée, mais une vertu naturelle, qui n'admet ni distinctions, ni préférences. Incapables de la moindre bassesse, leur fierté les sauve de ces sollicitations ardentes pour tout ce qui n'est que faveur, mais leur commande impérieusement de poursuivre sans relâche ce qui leur est dû à titre de justice ; & quarante années d'une guerre entreprise avec peu de ressources, soutenue avec peu de secours, terminée avec peu de perte, donnent une assez haute idée de leur courage.

Si la Corse n'a pas tenté de se soulever contre la France, c'est moins par reconnoissance pour l'Administration, que par sa fidélité inviolable pour son Roi. Pendant près de vingt années, une progression effrayante de maux lui avoit laissé peu d'espérance ; pendant près de vingt années, elle a vu s'accroître le terrible Colosse du despotisme militaire ; pendant près de vingt années, elle a vu s'accumuler les abus d'au-

torité, les vexations miniſtérielles, les rapines judiciaires ; & cependant elle a ſouffert avec patience, avec fermeté. Certaine que ſon Prince étoit juſte, mais trompé, elle a trouvé dans ſon amour pour lui de nouvelles forces pour ſupporter la tyrannie, pour ſe dévouer à l'oppreſſion. Qu'il lui eût été facile, MESSEIGNEURS, de ſe ſouſtraire à un joug ſi déſeſpérant, de tromper la ſurveillance de ſes Chefs uniquement occupés de leur avancement ou de leurs intérêts, de jouer l'obéiſſance ou la crainte, la ſatisfaction ou la ſécurité ! Mais ce caractère d'hypocriſie a toujours répugné à la franchiſe de ma Nation ; nous ne penſions pas à trahir ; nous n'avons jamais penſé à feindre.

Qu'il me ſoit permis, MESSEIGNEURS, de citer comme une preuve de la générosité des Corſes, leur conduite modérée dans l'événement fatal arrivé dernièrement à Baſtia, & qui a hâté l'époque de notre bonheur. Lorſque les ſoldats du Régiment *du Maine* ont eu la lâcheté de maſſacrer, à coups de baïonnettes, ces deux enfans qu'ils rencontrèrent dans les rues de Baſtia, peu s'en fallut que toutes les troupes en garniſon dans cette Ville, ne devinſſent victimes

de la trop juſte vengeance des habitans (1). Cependant, au moindre ordre qu'ils ont reçu, tout eſt rentré dans le calme ; aucune hoſtilité, aucune démarche vindicative n'a eu lieu ; & depuis qu'ils ſe ſont emparés des Arſenaux, des Magaſins de munitions, ils n'en ont point fait uſage pour expulſer cette ſoldateſque coupable d'avoir obéi à des ordres auſſi contraires aux intérêts de ſon Roi, qu'à la raiſon & à l'humanité. Si la Corſe eût voulu alors ſe ſéparer de la France, quelle occaſion plus favorable ! Une coalition ſecrette & sûre ſe feroit formée dans toutes les parties de l'Iſle ; les meſures auroient été concertées avec adreſſe, communiquées avec précaution, exécutées avec promptitude. Le même jour, au même inſtant, au même ſignal, toutes les troupes euſſent été....... Mais je me tais ; je frémirois de m'arrêter ſur

(1) Peut-être ne ſeroit-il pas inutile, ſeroit il néceſſaire même, de rappeler ce Commandant & ſes agens, & de retirer de Corſe le Régiment *du Maine*. Le rappel du Commandant auroit deux objets ; celui de lui faire rendre compte du mouvement des troupes à Baſtia, qui n'a pu avoir lieu ſans ſes ordres, ou au moins ſans ſa participation, & celui d'avoir des éclairciſſemens ſur le

une ſuppoſition ſi criminelle, & je croirois outrager ma Patrie, ſi je penſois qu'elle eût pu concevoir l'idée d'une auſſi exécrable conſpiration.

Puiſſe-t-il s'effectuer maintenant, ce vœu de tous nos Concitoyens expatriés pour avoir courageuſement défendu notre liberté ! puiſſions-nous les recevoir un jour au milieu de nous, y diſtinguer ce Général (1) malheureux, victime

---

non-enregiſtrement des Décrets de l'Aſſemblée Nationale, excepté celui de la Loi Martiale, non-enregiſtrement fondé ſur des motifs qu'on ne peut pas regarder comme bien patriotiques, & d'autant plus répréhenſible, que tous ces Décrets ont été envoyés en Corſe par l'Intendant, qui a remis au Miniſtre du Département la date de ces différens envois.

(1) Le Général Paoli. Il eſt retiré à Londres, où il jouit d'un traitement honorable que lui fait le Gouvernement. Les Anglois, plus juſtes que le Miniſtère de France, loin de le regarder comme un Chef de rebelles, n'ont vu au contraire qu'un homme courageux, qui a défendu la liberté de ſa patrie contre une Nation qui n'avoit pas le droit de la vendre, & contre une Nation qui n'avoit pas celui de l'acheter. Témoin de la révolution qui s'opère, il s'empreſſe de féliciter l'Aſſemblée Nationale ſur le changement heureux qu'elle vient de conſacrer. Voici comme il s'exprime dans une lettre adreſſée à un de ſes amis, &

d'une politique abſurde, d'une baſſe jalouſie ; & dans l'ivreſſe de nos embraſſemens, leur apprendre, avec tranſport, qu'ils doivent leur rappel dans leur Patrie à cet homme énergique & profond, dont l'éloquence mâle & vigoureuſe a ſu déconcerter les projets de nos ennemis ; qui, toujours actif, veille ſans ceſſe pour la tranquillité publique, la ſûrété de ſes Col-

---

rapportée dans le Journal de la Ville, N°. 51. « Une » révolution de cette importance eſt un ſpectacle ſi intéreſſant pour toutes les Sociétés, qu'il ſeroit à deſirer » que toutes les Nations euſſent pu y envoyer des Députés, » pour y apprendre les Droits de l'Homme, les devoirs » de chaque ordre de Citoyens, & les principes du Gouvernement qui peut les rendre heureux. » Puis, ſatisfait de voir s'avancer la fin des malheurs de notre Nation, il s'écrie, dans la ſenſibilité de ſon ame : « Je » pardonne, mon cher Baron, aux François toutes les » injures qu'ils nous ont faites ; & je le fais d'autant plus » volontiers, que ceux d'entr'eux qui figurent à préſent » ſur ce noble théâtre, n'y ont pas eu de part. J'ai toute » la confiance que leur juſtice les portera à nous conſoler » des torts qu'une aveugle politique nous fit, & que leur » ſageſſe leur fera voir qu'au-lieu d'être des Sujets à charge » à leur tréſor, nous leur ſerons plus utiles & plus ſincèrement dévoués, par reconnoiſſance & par intérêt. »

lègues & le ſalut de la France ! Alors, les vives émotions de la ſenſibilité ſe mêleront aux élans de l'admiration ; & la Corſe, dans ſon bonheur, ſe glorifiera d'avoir donné le jour à ſes Ancêtres.

En réuniſſant la Corſe à la Nation Françoiſe, vous lui avez impoſé, MESSEIGNEURS, la loi d'une éternelle fidélité. Attachée déjà, par inclination au ſort de cet Empire, par ſon amour & ſa vénération pour ſon Roi, qu'il lui ſera doux d'ajouter à des ſentimens ſi précieux celui de la plus entière reconnoiſſance ! Gouvernée par les mêmes loix, participant aux mêmes bienfaits, ſon zèle pur, ſon dévouement ſans bornes, ne connoîtront plus déſormais aucun ſacrifice ; & ſi, ſous une Adminiſtration déſaſtreuſe, elle a coûté des ſommes immenſes, ç'a été moins par ſes beſoins réels, que par la manipulation infidèle des Agens du Miniſtère François : mais, rappelée à une exiſtence plus heureuſe, elle n'oubliera jamais que c'eſt à un Roi citoyen qu'elle a dû les premiers momens de ſa liberté ; que ce ſont les Repréſentans d'une Nation généreuſe, qui l'ont entièrement dérobée aux attentats ſoutenus du Deſpotiſme & de l'Ariſtocratie ; & que ce Décret inviolable, qui anéantit juſqu'au ſouvenir de vingt

années de détresse & d'infortune ; a été prononcé par un Ministre respectable d'une Religion sublime, tout-à-la-fois l'idole & la consolation des Corses.

Je suis, avec le plus profond respect,

de MESSEIGNEURS,

Le très-humble & très-obéissant serviteur,

CONSTANTINI, Négociant Corse.

*Paris, le 5 Décembre 1789.*

---

A PARIS, chez BAUDOUIN, Imprimeur de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, rue du Foin Saint-Jacques, N°. 31.